

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2007

Convocation du 19 septembre 2007

PRESENTS GIROUD C. - BOUCHEZ F. - CHEVALIER G. - CLARET M. - GALLINA J. - GAY R. - GERBELOT M. - GINET R. - LAPERRIERE M. - PETITCOLAS F. - PICON A. - REVIL M.D. - ROSSILLON J.L. - THOMAS M.

Arrivés en cours de séance : FONTAINE J.P. - GUIRONNET J. -

EXCUSES : BRUDER H. - DEGOUTTE H. - FRANCOIS P. - JANIN F. - MAGRI M. - OLANIE G. - ROSSET E. - PEILLAT R., suppléant Ansigny.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire a tenu à faire le point sur les discussions en cours avec la SNCF en ce qui concerne les arrêts des trains à ALBENS :

Monsieur JALLIER de la SNCF a démontré les efforts faits pour trouver des solutions positives.

C'est ainsi que des solutions ont été proposées au départ d'ALBENS le matin en direction de CHAMBERY.

Toutefois, en ce qui concerne le retour, Claude GIROUD s'est montré très réservé, notamment entre 17 heures et 19 heures puisque le train de 18 heures 14 au départ de CHAMBERY ne s'arrêtera pas à ALBENS, et le train de 18 heures 40 au départ de CHAMBERY nécessite un transport en car depuis AIX LES BAINS pour venir à ALBENS.

Parallèlement, Monsieur René GAY a fait le point sur la dernière phase d'aménagement de la place de l'église avec la réalisation d'une fontaine dont la consultation vient d'être lancée, ainsi que sur le dossier de la place de la gare qui fait actuellement l'objet d'une concertation avec le maître d'œuvre pour la mise au point du dossier d'exécution.

Monsieur Robert GINET a également précisé l'avancement du projet de ZAC « Le Jardin des Poètes » pour lequel les permis de construire viennent d'être accordés.

Après ces informations d'ordre général, Martine CLARET est élue en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation d'attributions :

- division d'une parcelle de terrain cadastrée à la section C sous le numéro 1861 dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie et d'un centre de secours ; la mission a été confiée au CABINET AIXGEO d'AIX LES BAINS pour un coût de 1 614.60 € TTC.
- virement de crédits sur le budget de l'eau d'un montant de 435 € en provenance du compte dépenses imprévues au compte 66 (charges financières).
- approbation de la proposition de Céline CURIOZ de GRESY SUR AIX pour animer la ronde des fours par une présentation de costumes. La dépense s'élève à la somme de 700 €.
- location à Madame Danièle VIGNON du gîte d'Ansigny référence 010111 pour la période du 18 au 25 juillet 2007 ; l'indemnité d'occupation est fixée à la somme de 275 €.
- approbation de la proposition de l'Entreprise D.G.S. d'AIX LES BAINS pour la surveillance de la Commune, et notamment la zone artisanale. Cette mission porte sur 4 rondes pendant 2 nuits par semaine entre 22 h et 6 h l'été et entre 21 h et 5 h l'hiver, pour une période de 6 mois, du 15 août 2007 au 15 février 2008. Le coût est de 24 € HT par ronde du lundi au vendredi et de 26 € HT par ronde le week-end.

- choix de l'entreprise SCAVI de COGNIN pour un passage caméra dans deux secteurs du réseau d'eaux pluviales de la Commune ; le coût est de 723.34 € TTC.
- approbation de l'offre de l'entreprise Christian BERLIOZ d'ALBENS pour le changement de la porte d'entrée de la maison Jacquet ; le coût de la prestation s'élève à la somme de 2 696.58 € TTC.
- approbation de l'offre de l'entreprise DUCLOZ d'ALBENS pour la fabrication et la mise en place de 4 ridelles latérales et de la porte arrière avec trappes sur le camion benne des services techniques ; la dépense s'élève à la somme de 5 124.86 € TTC.
- décision d'ester en justice pour les malfaçons dans la réalisation du terrain de football ; la défense des intérêts de la Commune est confiée à Maître Catherine CHAT, membre de la SCP PEREZ et CHAT, avocats à CHAMBERY ; la proposition d'honoraires pour l'établissement d'une requête en référé devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE s'élève à 1 435.20 € TTC.
- mission à Maître Anne CAMBET, membre de la SCP CONTE-THIBAUT-SOUVY-CHAVOT-CAMBET, avocats à CHAMBERY dans le litige concernant le glissement de terrain dans le secteur Les Bois.

Arrivée de Jean-Paul FONTAINE et de Jacqueline GUIRONNET.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter en points supplémentaires à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Prestation dans le cadre de la journée peintres
- Participation communale pour l'unité de vie : vote d'une autorisation de programme/crédits de paiement
- Demande de subvention dans le cadre d'un projet culturel tout public « POLIOULIPO »

Monsieur Le Maire et Monsieur François PETITCOLAS se retirent. Monsieur René GAY est élu président de séance.

I – CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE DES SECTEURS LES FERMETTES, LES GRANGETTES, RUE DES ECUREUILS.

Par délibérations du 30 janvier 2007, le Conseil Municipal avait souhaité engager la procédure de classement en voirie communale des voies internes des lotissements Les Fermettes et Les Grangettes ainsi que de la voie d'accès cadastrée à la section C sous les numéros 1562 – 1567 – 1448 et 2200P, située dans le secteur des Quarroz.

Conformément à la réglementation, une enquête publique a été mise en place pour chacun de ces dossiers. Monsieur Yvon CLARAZ, commissaire-enquêteur a donné un avis favorable le 1^{er} août 2007. Pour l'ensemble de cette mission les honoraires de Monsieur CLARAZ s'élèvent à 603,98 € TTC.

Le Conseil Municipal décide :

- de valider le classement dans la voie communale :
 - de la voie interne du lotissement Les Fermettes,
 - de la voie interne du lotissement Les Grangettes
 - des parcelles cadastrées à la section C sous les numéros 1562 -1567 -1448 et 2200P, tout en confirmant l'appellation de cette voie Rue des Ecureuils.
- d'accepter le paiement des honoraires du commissaire enquêteur pour un montant de 603,98 € TTC.
- de donner pouvoir à Monsieur Robert GINET et à Monsieur René GAY, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer les actes de régularisation à intervenir en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS et pour toutes autres démarches nécessaires dans le cadre de la présente décision.

Retour de Monsieur François PETITCOLAS et de Monsieur Le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.

II – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME SUITE A LA LOI N° 2006-872 PORTANT ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT.

Par délibération du 30 janvier 2007, le Conseil Municipal a confirmé son souhait de mise à disposition gratuite des Services de la Direction Départementale de l'Équipement pour instruire les autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols sur le territoire tout en acceptant le nouveau projet de convention à intervenir dans le cadre de la réorganisation des services de la DDE.

La réforme des autorisations d'urbanisme introduite par l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 et par le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 rendent nécessaire la signature d'une nouvelle convention afin de préciser les nouvelles conditions de répartition des rôles entre la Commune et le service instructeur.

Le Conseil Municipal décide :

1. d'approuver le projet de convention de mise à disposition à passer entre l'Etat représenté par Monsieur Le Préfet de la Savoie et la Commune d'ALBENS afin de préciser la répartition des rôles et des responsabilités durant les différentes phases administratives des dossiers d'urbanisme :
 - dépôt de la demande,
 - instruction,
 - notification de la décision,
 - achèvement des travaux et récolement,
 - relations avec les usagers.

L'instruction proprement dite des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés sur le territoire de la Commune est, comme par le passé, confiée à la direction départementale de l'équipement.

2. de donner pouvoir à Monsieur Robert GINET, maire-adjoint délégué à l'urbanisme, pour signer ladite convention

Monsieur le Maire se retire. Monsieur René GAY est élu président de séance.

III – ACQUISITION DE LOCAUX EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DANS LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COLLECTIF RUE DU MONT BLANC.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction réalise actuellement un immeuble de 12 logements sur la Commune d'ALBENS – rue du Mont Blanc. Dans le cadre de ce projet, la Commune a souhaité se porter acquéreur de locaux situés au rez-de-chaussée, d'une surface utile de 142 m², destinés à accueillir l'office du tourisme et l'association Kronos.

Un contrat de réservation est donc proposé par l'OPAC de la SAVOIE en vue de la vente à la Commune des locaux concernés au prix de 264 000 € TTC. Le Service France Domaine consulté sur les conditions financières de cet achat précise, par courrier du 10 juillet 2007, qu'il n'a pas d'objection particulière à formuler quant au prix d'achat.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- d'accepter le projet de contrat préliminaire proposé par l'OPAC en vue de la vente, avant l'achèvement globale de la construction, de 142 m² de locaux au rez-de-chaussée.
- d'accepter le prix de vente à la Commune fixé à 264 000 € TTC, les modalités de paiement étant fixées en fonction de l'avancement des travaux de construction du bâtiment.
- d'autoriser Monsieur René GAY et Monsieur Robert GINET, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer le contrat préliminaire à intervenir.

IV –RENOUVELLEMENT DU MARCHE A BONS DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Par délibération du 21 septembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Premier Adjoint à signer un marché à bons de commandes avec la société PORCHERON Frères et Cie pour les travaux d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public de la commune pour la période 2005-2009.

Pour tenir compte des dispositions du règlement de consultation établi lors de l'appel d'offres ainsi que les dispositions de l'article 16 du code des Marchés Publics 2006, ce marché doit faire l'objet d'une reconduction expresse chaque année.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la reconduction du marché à bon de commandes avec la société PORCHERON frères et Cie pour les travaux d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public de la commune pour une nouvelle période d'un an à compter du 21 octobre 2007.
- De donner pouvoir à Monsieur René GAY pour toutes formalités nécessaires à cet effet.

Retour de Claude GIROUD qui reprend la présidence de l'Assemblée.

V – AVENANT AVEC LA SOCIETE SCHMIDT POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE.

La Commune d'Albens a commandé le 30 mai 2007 à la société SCHMIDT une balayeuse neuve de type SWINGO 240 avec reprise de la balayeuse d'occasion à son prix d'achat. Le montant de cette nouvelle commande s'élève à 78 500 € HT soit 93 886 € TTC.

Suite à la fusion entre les groupes AEBI et SCHMIDT, le nouveau groupe SCHMIDT-AEBI a pris la décision stratégique de ne plus confier l'importation de sa gamme « Environnement » à sa filiale SCHMIDT France mais à la société EUROPE SERVICE SA à Aurillac. Cette décision concerne donc la distribution des balayuses SCHMIDT.

Il convient donc de transférer cette commande faite le 30 mai 2007 par le biais d'un avenant entre les trois parties : SCHMIDT France, EUROPE SERVICE et la COMMUNE D'ALBENS.

A l'exception du titulaire de la commande, celle-ci reste inchangée. Le délai de livraison court donc à compter de la date de la commande : le 30 mai 2007 et le montant total de la commande ne sera pas modifié.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter par cet avenant le transfert de la société SCHMIDT France à la société EUROPE Service de la commande du 30 mai 2007 de la balayeuse neuve,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°1 au marché d'achat de la balayeuse avec les parties concernées (SCHMIDT France et EUROPE Service).

VI – RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'EAU POTABLE.

La gestion du réseau d'eau potable de la Commune d'ALBENS est confiée à la SOCIETE SAUR, en application d'un contrat de gérance. Elle fait l'objet d'un bilan de fonctionnement présenté au conseil municipal.

Les points essentiels du bilan 2006 sont les suivants :

Les installations de production se situent à

- Ansigny,
- Les Languais,
- La Combe – Les Crouteaux,
- Les Bois

La Commune bénéficiant par ailleurs principalement des eaux du Syndicat de La Veise.

ON compte 52 626 mètres de canalisations pour la desserte de 1325 abonnés pour un volume d'eau distribué de 247 485 m³ (260 401 m³ en 2005), dont 215 073 m³ importés.

En terme de qualité, l'eau distribuée sur la Commune d'ALBENS a été de très bonne qualité. En effet, les contrôles bactériologiques et physico-chimiques effectués dans le cadre du programme officiel DDASS et dans celui de l'autocontrôle SAUR FRANCE, se sont révélés conformes à 96 % aux exigences de qualité définies par le code de la santé publique. Seuls 2 prélèvements comportaient un dépassement de limite de qualité.

Toutefois, des dépassements de référence pour les paramètres totaux sont récurrents tout au long de l'année, en particulier sur le réseau d'Ansigny. Ces dépassements sont liés à un redéveloppement de bactéries au niveau des réseaux en l'absence de désinfectant rémanent.

Les investissements financés par la Collectivité concernent la mise en place d'une sonde de niveau dans la cuve à La Combe et la mise à niveau de 18 bouches à clé.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité tout en s'interrogeant sur la nécessité de maintenir en service la source d'Ansigny. Ce rapport d'activité peut être consulté auprès du Secrétariat de Mairie durant les heures d'ouverture.

VII – RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ORDURES MENAGERES.

Actuellement, 29 agents assurent la gestion des déchets auprès de 39 761 habitants sur 340 km² de l'Albanais.

1) La Collecte

21 822 tonnes de déchets ménagers ont été collectés en 2006 qui se répartissent pour :

- 11 275 tonnes en ordures ménagères résiduelles (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas potentiellement réemployables)
- 2 921 tonnes provenant de la collecte sélective
- 7 626 tonnes accueillies en déchetterie

Les déchets non ménagers : 513 m³ de déchets ont été déposés en 2006 par les professionnels sur les 3 déchetteries et 1153 tonnes de D.I.B ont été compactées et acheminées au Centre de Stockage de Déchets Ultimes à Lyon Satolas. Depuis septembre 2003 une collecte de cartons est organisée auprès des professionnels en centre ville de Rumilly et a représenté pour 2006 145 tonnes.

2300 tonnes de déchets verts ont été compostées

2) Le traitement

La totalité des ordures ménagères résiduelles est acheminée à l'usine de valorisation énergétique du SILA à Chavanod.

Les matériaux issus des points de collectes sélectives sont triés au centre de tri de Villy-le-Pelloux pour être recyclés dans leur filière respective ; emballages ménagers, papier...

3) La Communication :

Les actions de communications réalisées par le SITO A pour sensibiliser la population au tri des déchets a permis notamment de collecter 620 kg de briques alimentaires pour l'opération Brikkado en partenariat avec l'Unicef ou encore de réaliser 200 animations scolaires de la maternelle au lycée.

Le SITO A incite également les usagers à composter leurs déchets, en 2006, 224 composteurs ont été distribués soit 1289 foyers équipés depuis 2003.

4) Les projets :

- Déconstruction de l'incinérateur de Rumilly : elle a commencé et se poursuivra en 2007
- Mise en place de la collecte des papiers dans les administrations et les établissements scolaires. Cette collecte s'effectue en partenariat avec le Chantier Local d'Insertion (C.L.I)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité qui peut être consulté auprès du Secrétariat de Mairie durant les heures d'ouverture.

VIII – VIREMENT DE CREDITS BUDGETAIRES.

Au vu des engagements effectués à ce jour sur l'exercice budgétaire 2007 et compte tenu notamment des travaux envisagés concernant l'insonorisation de la salle d'animation, la réalisation de la fontaine, la réalisation du réservoir incendie à Orly, des virements de crédits sont envisagés en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget général et du budget annexe de l'eau:

BUDGET GENERAL :

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :

	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
article/opération		
1321 : Subvention Etat (réserve incendie)	20 313 €	€
1323/923 : Subvention Département (Office Tourisme / maison Berlioz)	31 865 €	
1323/915 : Subvention Département : Fonds érosion glissement terrain	5 762 €	
1328/908 subvention Ligue de Football	25 000 €	
Total	82 940 €	

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
article/opération		
202 : Documents urbanisme	6 200 €	€
2031 : Frais d'études	6 400 €	
2158/953 : Mobilier urbain (Panneau lumineux)	20 000 €	
2313/905 Salle animation (insonorisation)	55 000 €	
2315 : Immobilisation en cours (réserve incendie)	62 000 €	
2315/903 : Ecole maternelle (jeu)	4 300 €	
2315/912 : Place Eglise (fontaine)	43 000 €	
2315/915 : voirie communale	7 840 €	
2315/937 : Parcours santé	8 200 €	
20418/925 : Unité de vie		130 000 €
Total	212 940 €	130 000 €

BUDGET DE L'EAU :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
article/opération		
6611 : Intérêts des emprunts		14 000 €
651 : Redevance pour concession	€	2 645 €
621 : Personnel extérieur service		755 €
66 Intérêt des emprunts	17 400 €	
Total	17 400 €	17 400 €

Le Conseil Municipal approuve ces virements et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Monsieur le Maire se retire. Monsieur René GAY est élu président de séance.

Par délibération du 30 janvier 2007, le Conseil Municipal a accordé une aide financière d'un montant de 150 000 € à l'OPAC de la SAVOIE pour la réalisation du projet d'unité de vie, rue de Ceneselli en plus de l'achat de la propriété pour un montant de 110 000 €.

Il était précisé que cette dépense de 150 000€ est financée au budget 2007. Compte tenu de l'état d'avancement du projet (permis de construire posé et accordé, appel d'offres lancé mais non attribué), la participation financière de la Commune sur 2007, ne sera pas pleinement mobilisée.

Par conséquent, et afin de ne pas retarder la réalisation d'autres investissements, il est convenu de ne maintenir au BP 2007, que 20 000 € et 130 000 € au BP 2008.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- de voter une autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) pour le financement de l'unité de vie

N° AP	Montant AP	Libelle	CP 2007	CP 2008
002/2007	150 000 €	Financement unité de vie	20 000 €	130 000 €

- de donner pouvoir à Monsieur René GAY pour toutes les formalités nécessaire à cet effet

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.

IX – ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES.

Au vu des états de produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier d'ALBENS les 06 août 2007, 08 août 2007 et 10 août 2007, le Conseil Municipal accepte l'admission au titre des produits irrécouvrables d'une somme globale de 273.36 € pour le budget général et de 736.72 € pour le budget annexe de l'eau.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires

Monsieur le Maire se retire. Monsieur René GAY est élu président de séance.

X – ACHAT DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT DE LA RUE DU PARADIS.

Afin de sécuriser la rue du Paradis au droit des parcelles cadastrées à la section C sous les numéros 2417 et 2418, des négociations ont été engagées dans le cadre de l'urbanisation des parcelles.

A l'issue de ces négociations, une cession de 97 m² de terrain (parcelle C 2416 issue de la parcelle C 2332) par Monsieur SIMOES DE OLIVEIRA et Madame MUGNIER au profit de la Commune est proposée ainsi qu'une cession de 96 m² (parcelle C 2419 issue de la parcelle C 2331) par la SOCIETE PRIVESTIMO, vendeur du reliquat de la parcelle 2418 à Monsieur et Madame Hasan DEMIR en vue de la construction d'une maison d'habitation.

Ces cessions permettront un aménagement de la voie communale du cimetière et du chemin rural du cimetière.

Le Conseil Municipal décide donc :

- d'accepter la cession par Monsieur SIMOES DE OLIVEIRA et Madame MUGNIER de la parcelle C 2416 d'une superficie de 97 m² au prix global de 10 €, pour aménagement du chemin rural du cimetière.
- d'accepter, en application du code de l'urbanisme, la cession gratuite par la SOCIETE PRIVESTIMO de 96 m² de la parcelle C 2419 d'une superficie de 96 m²

- d'autoriser Monsieur René GAY et Monsieur Robert GINET, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à signer l'acte de régularisation à intervenir en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS pour la parcelle C 2416.
- d'autoriser Monsieur René GAY et Monsieur Robert GINET, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à signer l'acte de régularisation à intervenir en l'Etude de Maître DEVRED, notaire à CHAMBERY pour la parcelle C 2419. Cette régularisation interviendra à l'occasion de la vente de parcelle restante destinée à être construite. L'acte sera de ce fait passé entre la Société PRIVESTIMO, vendeur, la Commune d'ALBENS acquéreur de la partie nécessaire à la sécurisation de la voie et Monsieur DEMIR Hasan acquéreur de l'emprise à urbaniser.

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.

XI – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DU SYNDICAT DE LA VEÏSE.

Le compte administratif 2006 du Syndicat Mixte à la Carte des Eaux de la Veïse présente :

- Des dépenses de fonctionnement s'élevant à 333 914.53 € pour 525 958.23 € de recettes de fonctionnement. Ce qui dégage un excédent brut de fonctionnement de 192 043.70 € dont 63 043.70 € sont maintenus en fonctionnement et 129 000 € sont affectés à l'Investissement.
- Des dépenses d'investissement s'élevant à 62 238.25 € auxquels s'ajoutent 93 319.40 € de besoin de financement des restes à réaliser soit un total de 155 557.65 €. Les recettes d'investissement portant sur 406 883.20 €. L'excédent net d'investissement 2006, ressort à 251 325.55 €
- Le Compte administratif 2006 du syndicat présente donc un excédent global (fonctionnement et investissement) de 443 369.25 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte administratif.

XII – APPROBATION DE CONVENTIONS D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES.

Des locaux communaux sont mis à disposition des associations pour exercer leurs activités.

Il convient d'établir ou de renouveler des conventions avec les associations qui occupent les locaux de manière régulière, pendant les périodes scolaires. Au vu des demandes présentées par les associations :

- Pour l'utilisation de la salle d'animation :
 - Gymnastique Volontaire
 - Collège J. Prévert
 - ADACA (judo, folk, théâtre)
- Pour l'utilisation du rez-de-chaussée de la Maison des Associations :
 - Poly'Sons
 - Chogozon' (comédie musicale)
- Pour l'utilisation du 1^{er} étage de la Maison des associations ou de la salle de la Maison Montillet :
 - Réussite et Bien-être
 - ADACA (modern jazz)
 - Les Albanaises
 - Eclat'scène
 - Gymnastique Volontaire
 - Yoga
 - Celtic Alpes (danse irlandaise)

Les locaux seraient mis à disposition à titre gratuit pour la période du 15 octobre 2007 au 14 octobre 2008.

Le Conseil Municipal approuve les projets de convention entre la Commune et les occupants des locaux communaux, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour les formalités nécessaires.

XIII - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MORCEAUX CHOISIS ».

L'association « Morceaux Choisis » d'Albens (avec sa chanteuse Prisca) a assuré plusieurs prestations lors de manifestations organisées par la Commune.

La Commission Animation et Culture propose d'allouer une subvention à cette association d'un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal approuve le montant de cette subvention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

XIV – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE ET D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'évolution démographique de notre commune, la structure de notre secrétariat, et les déroulements de carrière des agents conduisent à faire évoluer les emplois existants.

Aujourd'hui, il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) ainsi que d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Le Conseil Municipal décide :

- - D'accepter la création des deux emplois en question.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires et notamment la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Savoie.

XV – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX.

A ce jour, les postes créés au sein de la commune d'Albens ne sont pas répertoriés au sein d'un tableau des effectifs permanents.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 11 septembre 2007, le Conseil Municipal accepte

de créer un tableau des effectifs permanents, en reprenant tous les postes existants créés par délibération, en conservant les postes occupés et en supprimant tous les postes inoccupés.

Le Conseil Municipal accepte le tableau en question qui, tenant compte des deux postes créés ci-dessus, fixe actuellement à 22 l'effectif du personnel communal.

XVI– MOTION CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA COUR D'APPEL DE CHAMBERY.

Dans le cadre de la refonte de la carte judiciaire, les avocats du Barreau de Thonon les Bains du Léman et du Genevois, réunis en assemblée générale, ont voté le 22 juin 2007 une motion demandant le maintien des cinq tribunaux du ressort de la cour d'appel de Chambéry sur leurs sites, le maintien de la plénitude des compétences qui sont actuellement les leurs, ainsi que le maintien de la cour d'appel de CHAMBERY.

Le Conseil Municipal apporte son soutien pour le maintien de la Cour d'Appel de CHAMBERY.

XVII – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN PROJET CULTUREL TOUT PUBLIC.

Dans le cadre d'un projet culturel, la Commune d'Albens souhaite faire appel à la Compagnie Eurêka Théâtre. La projet artistique Polioulipo s'adresse à un large public : les écoles et les associations seront sollicitées pour la réalisation de cette manifestation.

Du 19 au 24 mai 2008, un chapiteau accueillera différents spectacles (expositions, concerts, représentations théâtrales, etc.)

Le coût global de cette manifestation tenant compte du coût de la prestation de la Compagnie Eurêka Théâtre s'élève à 10 710 €.

La commission animation et culture propose de demander des subventions à la Région Rhône-Alpes et au Conseil Général de la Savoie. La participation de la Commune devrait ainsi s'élever à 1 924 €.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

XVIII – PRESTATION DANS LE CADRE DE LA JOURNEE PEINTRES.

A l'occasion de la dernière journée peintres d'ALBENS, Monsieur Jean-Louis SEUX a assuré une prestation à l'orgue de barbarie pour animer cette manifestation.

Il est vivement remercié par le Conseil Municipal sachant qu'une solution sera recherchée pour le dédommager notamment de ses frais de déplacement.

**Martine CLARET,
SECRETAIRE DE SEANCE**

**Claude GIROUD,
MAIRE D' ALBENS**